

Ressources (M^{me} Carney) semble s'imaginer que cette participation fédérale a été, d'une façon ou d'une autre, imposée unilatéralement par le gouvernement précédent.

Je voudrais signaler, monsieur le Président, qu'elle constitue en fait un élément fondamental et essentiel de la proposition de Terre-Neuve sur les ressources sous-marines et ce, depuis le début. En réalité, cette participation n'est pas vraiment rétroactive, mais bien plutôt préalable, puisque les sociétés qui effectuent au large des côtes de Terre-Neuve des forages—régis non pas par des règlements fédéraux, mais bien par des règlements provinciaux—savent depuis le début, depuis le moment où elles ont commencé à forer, qu'elles devront céder non pas 25 p. 100, mais bien 40 p. 100 à la Couronne. En fait, le premier ministre actuel de Terre-Neuve, alors qu'il était ministre de l'Énergie et par la suite, lorsqu'il est devenu premier ministre, a été inflexible à ce sujet. Je dirais même qu'il a joué sa carrière sur l'hypothèse selon laquelle Terre-Neuve devait rattraper son retard et que cette participation fédérale de 25 p. 100, la part de la Couronne, constituait une façon fondamentale d'y parvenir. On peut honnêtement dire que sur ce point, le premier ministre de Terre-Neuve a bel et bien obligé les sociétés pétrolières à demander grâce. Or, voilà que le gouvernement nous annonce maintenant qu'il abolit les droits de rétroparticipation.

Aux yeux du premier ministre de Terre-Neuve, ainsi que du gouvernement et des habitants de cette province, la seule façon pour eux de rattraper le temps perdu était de posséder une part de l'entreprise. Il s'agissait pour eux, si j'ose dire, d'un principe sacro-saint. Pourtant, l'autre jour, M. Marshall a déclaré lors de son passage à Ottawa que le principe n'était plus sacré du tout. Il a dit: «C'est la politique du gouvernement du Canada. A nos yeux, le principe n'a plus rien de sacré et nous acceptons la politique du gouvernement du Canada». S'il n'y a plus de part de la Couronne, si les droits de rétroparticipation sont abolis, comment donc Terre-Neuve pourra-t-elle toucher des revenus? Je pose ouvertement la question à la Chambre. Sera-ce à même les redevances? Peut-être, mais nous l'ignorons. Sera-ce à même l'impôt sur les revenus pétroliers? Nous ne le savons pas.

La ministre d'État aux Finances pourrait-elle nous dire si en vertu de l'accord conclu avec Terre-Neuve, le gouvernement fédéral cédera à la province l'impôt sur les revenus pétroliers? Cela figure-t-il dans l'accord en question? Que répond-elle à cette question?

Quels autres impôts fédéraux le gouvernement cédera-t-il à la province de Terre-Neuve s'il abolit les droits à la rétroparticipation? Dans sa lettre du 14 juin, le premier ministre a déclaré apparemment que le gouvernement fédéral maintiendrait le droit d'établir et de percevoir les impôts fédéraux. S'il entend les percevoir, les conservera-t-il ou les remettra-t-il aux provinces? Ce sont là des questions fort importantes pour ma province, monsieur le Président.

Dans cette lettre qu'il écrivait à l'époque où il était chef de l'opposition, le premier ministre actuel déclarait en outre que tout gouvernement sous sa direction verrait à constituer un fonds pour la création d'infrastructures. C'est une excellente idée et je l'appuie. Son prédécesseur avait vraisemblablement formulé la même proposition. Mais qu'en sera-t-il du financement de l'enseignement et de la formation des jeunes à Terre-Neuve et au Labrador? Je trouve qu'il s'agit là d'une question

Impôt sur les revenus pétroliers—Loi

primordiale, monsieur le Président. Pourtant, à ma connaissance, cette lettre ne mentionne pas, non plus d'ailleurs que l'accord qui vient d'être conclu, la moindre proposition, sur le plan des principes ou du financement, visant à promouvoir et à favoriser l'enseignement et la formation destinés aux jeunes Terre-Neuviens. Peut-être les provinces toucheront-elles des revenus et participeront-elles à la gestion de l'entreprise, mais comment les Terre-Neuviens pourront-ils assumer des emplois s'ils n'ont pas les titres et qualités pour le faire?

Naguère, les directives concernant les subventions du Programme de stimulants pétroliers constituaient un pas dans la bonne voie, car elles exigeaient une participation terre-neuvienne qui assurait des emplois à de nombreux résidents. Or, le gouvernement entend-il maintenir le Programme de stimulants pétroliers? Nous l'ignorons. Et si ces garanties et ces leviers sont abolis, qu'est-ce qui en tiendra lieu et comment le gouvernement fera-t-il pour que les Terre-Neuviens obtiennent la formation voulue pour occuper ces emplois? Nombreux sont ceux qui vont postuler ces emplois et qui ne les obtiendront pas simplement parce qu'ils n'ont pas les compétences voulues.

N'oubliez pas que 50 p. 100 des jeunes de Terre-Neuve et du Labrador qui seraient admissibles sont en chômage à l'heure actuelle, monsieur le Président. C'est une véritable tragédie. Beaucoup d'entre eux comptent non seulement sur la pêche, la coupe du bois et sur les mines pour se trouver un emploi, mais également sur l'exploitation des gisements extracôtiers. Ce que je cherche à faire voir, c'est qu'on aura beau parler de revenus et de gestion, si les Terre-Neuviens ordinaires, et tout particulièrement les jeunes, n'ont pas les connaissances voulues pour occuper les emplois disponibles, tout cela ne leur sera d'aucun secours.

Au lieu d'accentuer la formation, dans sa déclaration économique, le gouvernement fédéral a sabré dans le budget des programmes destinés aux jeunes. Ces jeunes comptaient sur ces programmes pour avoir un emploi, pour financer leur éducation et pour se préparer pour l'avenir. Par quoi les programmes amputés seront-ils remplacés? Nous l'ignorons. Nous n'en entendons pas parler du tout. Il me semble que c'est une question assez importante.

Monsieur le Président, on demande aux Terre-Neuviens de se lancer dans l'inconnu, c'est évident. La devise de la province est «Launch forth into the deep». Il me semble que c'est ce que nous faisons pour le moment.

En fait, je voudrais tout simplement avoir des informations. Je voudrais avoir une réponse à ces questions légitimes. Lorsque nous aurons ces réponses, nous trouverons peut-être que c'est un marché formidable. Si c'est un bon marché pour Terre-Neuve, je le dirai, et si c'est un bon marché pour le Canada, je le dirai. Nous l'ignorons toutefois pour le moment. Certains députés des gouvernements provinciaux et fédéral le savent peut-être mais moi, député élu à la Chambre pour représenter Terre-Neuve, je l'ignore. Le premier ministre de l'Ontario sait en quoi consiste cette entente, mais moi pas. Ce que je demande, monsieur le Président, ce sont les réponses à ces questions légitimes.

J'espère bien que c'est un bon marché et dans ce cas, nous nous en réjouissons. Je compte toutefois m'assurer que le gouvernement du Canada fait les meilleures conditions possible à ma province. C'est difficile à faire quand le gouvernement refuse de révéler la teneur de l'entente.